

Arvière en-Valromey

Sommaire

- Organisation de la commune
- Communications/Associations
- Finances
- Labellisation de l'Arvière
- Charte de bonne cohabitation
- Association foncière Pastorale
- Voirie - bâtiment
- Urbanisme
- Forêt
- Centrale Villageoise
- Vie scolaire
- Civisme
- Valoriste Bugey-Sud
- SMV
- Etat-civil
- Infos utiles



Bulletin d'information municipal
N° 1 • Juillet 2019

Le mot du Maire

Arvière-en-Valromey, votre nouvelle commune, est née le 1er janvier 2019. Comme vous le savez déjà, elle est issue du mariage de Brénaz, Chavornay, Lochieu et Virieu-le-Petit. Elle compte aujourd'hui 742 habitants. La nouvelle entité a pris son rythme de croisière et ne demande qu'à évoluer au service de ses habitants pour vous offrir un bien vivre ensemble sur ce nouveau territoire. Vendredi 4 janvier 2019, j'ai été élue Maire d'Arvière-en-Valromey afin de coordonner les actions qui seront menées par l'équipe municipale qui comporte l'ensemble des élus municipaux en place précédemment sur les quatre communes historiques. Les Maires délégués des communes historiques, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux vont m'épauler dans cette tâche. Conscients du bouleversement que cela peut générer dans les habitudes de chacun, nous nous efforcerons de régler avec efficacité et équité les éventuels problèmes et nous nous efforcerons également de servir au mieux vos intérêts et d'être à votre écoute.

En avril dernier, nous avons voté les comptes administratifs des 4 communes et le budget de la commune nouvelle. Même si nous devons rester vigilants, nous partons vers une fin de mandat sereine mais avec des doutes concernant la suppression de la taxe d'habitation qui, et c'est bien légitime, peut donner le sourire à plus d'un contribuable. Cependant, ce bonheur va-t-il faire celui des communes ? Bien que le ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérard DARMANIN, se veuille rassurant avec une compensation à l'euro près sur le court terme, quelles seront les garanties sur le long terme ?

*L'ensemble du conseil municipal et des agents se joignent à moi
pour vous souhaiter une bonne lecture et un bel été.*

Bien à vous.
Annie MEURIAU

L'organisation de la commune



Annie Meuriau, Robert Serpol,
G rard Berthier et
Pascale Martinod maires d l gu s.



Marie-Bernadette Goud,
Aur lie Nicolas et G raldine
Guyot, secr taires de mairie.



Laurence Fargette, ATSEM
et Ga lle Vuillermet, agent
p riscolaire et communal.



Lucie Lyvet, agent  
la cantine scolaire.



St phane Brunet,
agent communal



Fr d ric Bornarel,
agent communal



Nad ge Dejoint,
agent communal

Communication - Associations

Nous sommes attach s   vous proposer les informations sur les projets et la vie communale tout en mettant en avant la vie associative et locale. Deux num ros comme celui-ci seront  dit s chaque ann e. Ces documents  crits, ont toute leur place dans la relation entre les  lus et les habitants, un exemplaire est distribu  dans chacun des foyers. Un site internet, en cours d' laboration, tr s utile, et plus instantan , compl tera ces informations.



Les conscrits, vogue de Virieu-le-Petit

D'ann es en ann es, se perp tuent la vogue et les traditionnelles f tes du four dans diff rents villages de notre commune. Nous avons  galement accueilli, lors d'un relais, « l'Ain en courant »   Lochieu pour l'ap ritif.



F te du four
  Chavornay par la Cadeli re

Les associations qui souhaitent faire para tre des informations sur le bulletin municipal semestriel, peuvent d poser leurs articles, photos,... par mail   contact@arviere-en-valromey.fr ou directement   la mairie.

Budget 2019

En avril, nous avons validé les comptes administratifs des 4 communes déléguées et avons élaboré et voté les budgets pour l'année 2019.

L'analyse réalisée par le bureau d'étude KPMG, lors de l'étude préalable à la fusion des communes, a démontré la bonne santé financière de nos 4 communes (capacité d'autofinancement, annuité de la dette...) et a mis en évidence une grande homogénéité au niveau de la fiscalité (les taux sont relativement proches d'une commune à une autre).

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'est soldé par un excédent de plus d'un million d'euros.

Cependant, cette bonne santé apparente peut sembler fragile au regard de la baisse continue des dotations de l'Etat, des risques qui pèsent sur la forêt (changement climatique, maladies) ainsi qu'en cas d'investissements lourds tels que enfouissement des réseaux électriques ou travaux sur les stations d'assainissement par exemple qui pourraient entamer ce surplus.

Les 3 budgets de la commune (général, eau/assainissement et forêt – contre 11 précédemment) ont été votés à l'unanimité par le nouveau conseil municipal.

La section de fonctionnement qui concerne en dépenses tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune (personnel, entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, charges liées aux écoles, au social, aux associations...) et en recettes

les produits de la fiscalité, les dotations, les subventions, la facturation des services, l'excédent 2018... s'équilibre à 2 174 393 € pour le budget général, 195 850 € pour le budget eau/assainissement et 334 160 € pour le budget forêt.

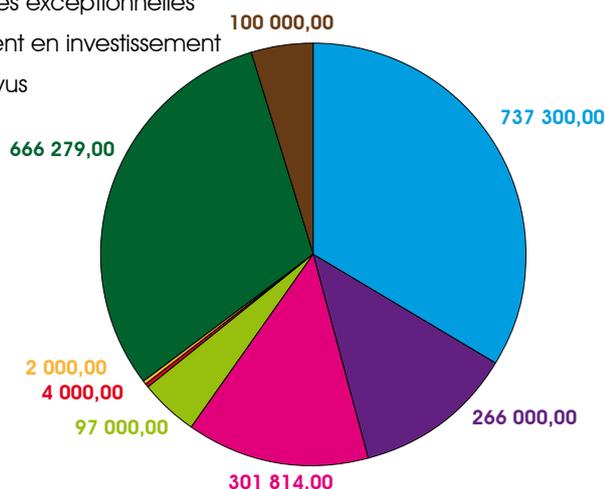
La section d'investissement comprend tous les frais liés à la réalisation de bâtiments, d'infrastructures, à l'acquisition de matériels ou de mobiliers. Ils sont financés par les subventions, l'emprunt ainsi que par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. La section d'investissement du budget général s'équilibre à 894 000€, 304 000 € pour le budget eau/assainissement et 126 600 € pour le budget forêt.

Les principaux projets d'investissement sont les suivants : la réalisation d'une carte communale, le changement des panneaux d'entrée d'agglomération, des travaux sur plusieurs bâtiments communaux et dans les cimetières, la modernisation de l'éclairage public, l'acquisition de véhicules, le maillage du réseau d'eau entre Lochieu et Virieu le petit, le renforcement du réseau d'eau pour la future fruitière...

La fiscalité 2019 est restée inchangée par rapport à l'année dernière ; cependant, une uniformisation des taux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) sera appliquée à compter de 2020 sur une période de 5 ans. De même, une harmonisation des services publics sera à prévoir sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (cimetière, eau, assainissement...).

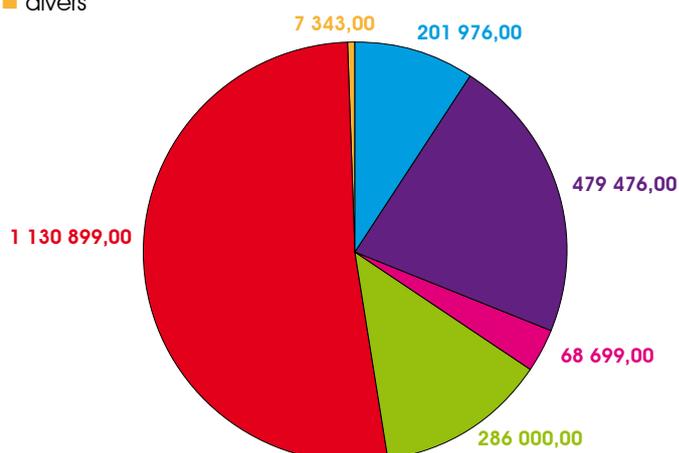
Dépenses de fonctionnement

- charges de gestion
- charges de personnel
- impôts et taxes
- autres charges de gestion
- charges financières
- charges exceptionnelles
- virement en investissement
- imprévus



Recettes de fonctionnement

- dotations
- fiscalité
- services
- produits de gestion
- excédent
- divers



Labellisation de l'Arvière « Rivière sauvage »

L'Arvière est la 4^{ème} rivière labellisée «rivière sauvage» de l'Ain. Cette rivière, joyau naturel de notre patrimoine, a passé avec succès tous les tests d'une grille technique rigoureuse de critères scientifiques et les audits AFNOR nécessaires à sa labellisation.

L'Arvière, simple ru minuscule à sa naissance au nord-est de l'ancienne chartreuse dans la Combe du Cimetière, s'élargit progressivement et se fraie rapidement un chemin à travers les jonquilles, les narcisses et les fougères selon les saisons. Puis très vite, l'Arvière s'encaisse dans une profonde ravine entre le Rocher Blanc et les bois du Forestel pour ensuite poursuivre sa course dans la vallée.

Tout au long de son périple de 15 kilomètres environ, elle est rejointe à certains endroits par ses sœurs, la Malaragiaz, la Brise avec ses multiples cascades depuis le Pain de Sucre et la résurgence du Groin qui viennent régulièrement gonfler ses flots. Après avoir façonné les paysages et créé de nombreuses curiosités géologiques, son voyage s'achève lorsqu'elle rejoint le Sérans à Artemare.

Trop longtemps nous avons considéré l'Arvière comme un élément secondaire de notre patrimoine. Elle a pourtant fait partie de notre histoire d'un point de vue économique en faisant tourner des moulins et aujourd'hui, elle retrouve toute sa place au sein de notre environnement. C'est une véritable reconnais-



Charte de bonne cohabitation des usages sur le Massif du Grand Colombier et de sur Lyand

sance comme atout supplémentaire de valorisation de nos paysages.

Cette place, nous lui avons faite en partie à la création de notre commune nouvelle. Trois des communes déléguées sur les quatre étant traversées par l'Arvière, il est apparu comme une évidence de faire ce trait d'union avec cette rivière. Nous l'avons imaginé comme un lien, voire même comme un fil conducteur. Une façon également, pour le plus grand nombre d'entre nous, de se réapproprier ce cours d'eau et de lui montrer notre attachement.

A l'heure où l'eau devient une ressource précieuse, il est impératif de la préserver. En la préservant, nous nous protégeons car c'est la qualité de l'eau qui garantit la vie. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour garder nos rivières vivantes et le label «Rivière Sauvage» est un bel outil qui vient en appui à cette protection portée par le département de l'Ain et la Communauté de Commune de Bugey Sud. A nous les acteurs du territoire d'apprendre à respecter la liberté de cette rivière.

Charte de bonne cohabitation des usages sur le Massif du Grand Colombier et de sur Lyand

Le dernier comité de site de l'espace naturel sensible du Grand Colombier s'est tenu à la salle des fêtes de Virieu-le-Petit en mai dernier. Cet espace qui constitue un point d'attractivité touristique majeur et également utilisé pour le pastoralisme, les activités de pleine nature et les activités hivernales. Toutefois, d'année en année, la fréquentation du site augmente et des conflits, des incivilités et accidents ont été révélés entre l'activité agricole et les visiteurs du site. Une charte a donc été élaborée, en lien avec les agriculteurs, les élus et les usagers du massif afin de prévenir les conflits et améliorer la cohabitation entre les usages récréatifs et les activités pastorales.

Pour permettre l'accueil de manifestations sur le massif du Grand Colombier et dans le respect de l'espace naturel, pastoral et des autres usagers présents sur cet espace, les organisateurs de manifestation devront en avvertir la mairie ou la communauté de communes de Bugey Sud. Le détail de cette charte est à disposition en mairie.



Association Foncière Pastorale

La création d'une Association Foncière Pastorale à Chavornay est en cours. C'est une structure de gestion du foncier agricole. Elle regroupe des propriétaires privés ou publics. L'AFP est constituée sous forme d'association. Ses membres sont réunis annuellement et délibèrent selon les règles de majorité prévues dans ses statuts. Le bureau de l'association assure le fonctionnement annuel.

Le morcellement parcellaire est un problème récurrent en zone de montagne, particulièrement sur les secteurs pastoraux de basse altitude situés dans le voisinage des sièges d'exploitation et des lieux d'habitation. La création d'une AFP est une bonne solution pour s'affranchir du morcellement foncier et favoriser la gestion collective des terrains et ce, sans altérer les droits des propriétaires. Dans l'Ain, on en compte une petite vingtaine. Le travail de suivi et d'animation des AFP existantes consiste à apporter un appui à la recherche de candidats pour exploiter des terrains, finaliser les contrats de location après rencontre des



candidats, gérer les conflits avec les propriétaires, monter le projet de travaux et accompagner sa réalisation. L'AFP loue les pâturages à un ou plusieurs éleveurs et permet ainsi l'entretien de l'espace. Elle peut faciliter l'installation d'agriculteurs.

L'AFP bénéficie d'aides financières : pour sa création et pour les travaux d'aménagement : pistes, débroussaillage, clôtures, points d'eau, abris, expertises, etc... Cette opération vise à entretenir l'espace et à lutter contre la fermeture des terrains tout en favorisant la rentabilité économique des espaces et des exploitations.

Voirie - Bâtiment

La réfection du toit de l'église de Brénaz se poursuit et les travaux de mise en accessibilité pour l'église de Virieu-le-Petit ont commencé. Nous avons lancé l'étude pour le maillage du réseau d'eau potable entre Lochieu et Virieu-le-Petit.

Urbanisme

Afin que la commune d'Arvière-en-Valromey soit en comptabilité avec les préconisations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), nous nous devons d'élaborer une carte communale avec l'aide d'un bureau d'études. Ce document d'urbanisme permet principalement de définir, à l'échelle communale, les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises. Une étude est engagée dans ce sens.

Forêt

Les contextes économiques pour les ventes de bois ne sont pas favorables. Depuis l'automne dernier, d'importants volumes sont sur le marché. Les pays de l'Est, l'Allemagne et le quart nord est de la France sont touchés depuis plusieurs mois par d'importantes attaques de scolytes. Notre département n'est pas épargné et il est impacté par d'importants volumes d'épicéas scolytés et de sapins dépérissants.

Cette crise sanitaire fait suite à plusieurs années de sécheresse, dont celle exceptionnellement longue de 2018.

Pour ce qui nous concerne, nous avons vendu deux parcelles de bois dépérissant.



Centrale Villageoise : la production collective d'énergie renouvelable

Depuis un peu plus de six mois l'association Vivre en Valromey Retord multiplie les séances de présentation du concept Centrale Villageoise afin de convaincre les habitants, les entreprises et les municipalités de l'intérêt de la formule. Qu'en est-il exactement ?

La proposition qui s'inscrit dans une démarche de transition énergétique part d'un constat simple pour les personnes ou les collectivités locales soucieuses de l'avenir et de l'autonomie énergétique du Valromey :

- Soit l'on dispose d'un toit mais pas des moyens financiers nécessaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Soit l'on dispose des moyens financiers mais pas du toit
- Soit l'on dispose des deux mais pas de la compétence nécessaire pour s'assurer de la bonne qualité de l'installation envisagée.

C'est à ces différentes situations que le concept apporte des réponses. En effet au travers d'une démarche collective et citoyenne, la société créée par toutes les personnes intéressées par la mise en œuvre de la formule (Société par Actions Simplifiées ou Société Coopérative d'Investissement Collectif) prend en charge l'ensemble des questions que pose la réalisation de la centrale villageoise (études préalables de production potentielle, faisabilité économique, approche juridique, moyens techniques,...).

En clair vous disposez d'un toit potentiellement producteur d'électricité photovoltaïque, le collectif vous signe un bail et vous percevez un loyer. Vous souhaitez investir dans la centrale villageoise vous achetez des parts qui seront rémunérées en fonction des résultats et suivant la règle fixée par le collectif. Pour les centrales en activité celle-ci se situe en moyenne entre 1 et 3%. (Livret A Caisse d'Epargne 0,75%...). Ou encore vous disposez d'un toit et vous souhaitez investir, vous percevez un loyer pour votre toit et des dividendes pour vos parts.

L'ensemble de la production électrique sera vendu à un opérateur (ENEDIS, Enercoop,...) et le fruit de cette vente servira à payer les frais engagés (remboursement d'emprunt, frais de gestion, location des toits,...) ainsi que les mises en réserve destinées à financer d'autres projets et à verser les dividendes dans la limite définie par le collectif.

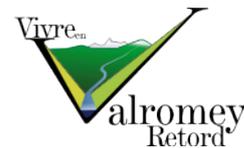
Ce concept déjà implanté dans l'Ain avec Bresse Energie Citoyenne (agglomération de Bourg) et des projets en cours, connaît un développement très significatif depuis environ 5 ans

18 associations / 248 installations / 14 500m² de toitures équipées / 3GWh/an produits.

Il est soutenu par la région Auvergne Rhône Alpes qui subventionne les investissements à hauteur de 30%, ce qui, ajouté aux négociations possibles en raison de l'importance des projets, rend la formule financièrement très attractive par rapport à une installation individuelle. Par ailleurs la CCBS appuie la démarche en mettant à la disposition de l'association un technicien de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat 01 (ALEC ex Hélianthe), pour accompagner la création du projet.

Mais si l'intérêt financier et technique peut être attractif, le projet collectif de production d'énergie renouvelable accompagnera concrètement la prise de conscience citoyenne aux enjeux de la transition énergétique.

Pour en savoir plus : centralesvillageoises.fr / vivreenvalromeyretord.com / pierre.broussart@orange.fr



Vie scolaire

Cette année, en dehors de l'enseignement scolaire, a été riche de différentes activités pour les 2 écoles avec notamment la participation de tous les élèves à la remise du label « rivière sauvage » où ils ont interprété un chant de leur composition et étudié « les petites bêtes des rivières ».

59 élèves sont inscrits pour la rentrée 2019/2020 sur l'ensemble du RPI.

22 élèves seront scolarisés à Brénaz : les PS, MS et GS. 37 élèves répartis dans deux classes seront scolarisés à Virieu-le-Petit : Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme **Maïté TERMIER** et nous remercions **Stéphanie ROUGON** qui a accompagné les élèves durant toute cette année en lui souhaitant une bonne continuation.

Nous avons profité de la fête de l'école pour remettre une calculatrice aux élèves de CM2 avant leur entrée en 6ème. Ils ont également reçu un recueil illustré de fables de Jean de La Fontaine offert par le ministère de l'éducation nationale. Nous leur souhaitons une bonne intégration au collège et beaucoup de réussite dans leurs études.

Yvelise LOPEZ et **Marie-Thérèse BERTHIER** ont fait valoir leurs droits à la retraite. C'était l'occasion de les remercier pour toutes ces années, 39 ans pour Marie-Thérèse, à transporter les élèves avec ponctualité et prudence sur les routes. Nous espérons pour elles, une retraite la plus heureuse possible.

Merci également au Sou des écoles qui organisent différentes manifestations afin de récolter des fonds pour assurer les activités des enfants.



La classe de Brénaz : PS, MS & CP



La classe de VLP1 : GS & CE1



La classe de VLP2 : CE2, CM1 & CM2



Remise des calculatrices aux futurs 6ème



Discours en l'honneur de Marie-Thérèse BERTHIER et Yvelise LOPEZ



Civisme

Animaux

Tout propriétaire doit, sur les espaces publics, tenir en laisse son animal domestique. Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L.211-19-1 du Code Rural).

En ce qui concerne les aboiements, les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants.



© Can Stock Photo - csp11150989

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral de 2008 :

Les travaux de bricolage et de jardinage (utilisant des appareils tels que tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, débroussailluse etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Merci de respectez votre voisinage.



Station d'épuration

De plus en plus d'objets à usage unique sont retrouvés dans les stations d'épuration comme des gants jetables, des lingettes, des cotons-tiges voire même des serpilières...

Depuis quelques temps, notre agent technique retrouve de plus en plus de lingettes, que ce soit pour la toilette, ou celles utilisées pour le nettoyage domestique. Celles-ci s'agglutinent au niveau des dégrilleurs (sorte de gros peigne qui filtre l'eau) et quand il y en a beaucoup, ils finissent par se boucher.

"biodégradable" ne signifie pas "soluble".

Les lingettes jetables sont certes biodégradables donc elles finiront par se dégrader, mais pas à l'entrée de la station d'épuration. Il leur faut un peu plus de temps. Alors c'est bien au consommateur de changer ses pratiques et de choisir la poubelle plutôt que les toilettes afin que cela ne nuise pas au bon fonctionnement de la station d'épuration car on risque aussi de voir les eaux usées et leurs déchets se déverser directement dans la rivière.



Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages, résultant d'actes d'incivisme sont pointés du doigt par certains de nos administrés car ils défigurent nos paysages et portent atteinte à notre environnement.

Tout dépôt sauvage d'ordures, sur un terrain public ou privé est strictement interdit. La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun (personne publique ou privée dans toutes ses activités) de veiller à sa sauvegarde. Ces dépôts sauvages peuvent être sanctionnés au travers des pouvoirs de police administrative du maire.

La Municipalité compte sur le civisme de chacun !



L'association Valoristes Bugey-Sud

A le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son Atelier Chantier d'Insertion/recyclerie
Au 6 rue des Bains à BELLEY
(A côté de l'école des Cordeliers)

La recyclerie aura pour mission de collecter, trier, valoriser et revendre des objets que vous souhaitez vous défaire, destinés au rebut et donnés à l'association.

Ce geste éco solidaire favorisera l'emploi d'une douzaine de personnes en insertion professionnelle.

Vous pourrez, dès le 2 juillet 2019, y déposer vos vêtements, vaisselle, jouets, livres, CD, petit mobilier, petit électro-ménager et éléments de décoration

(Propres et en bon état).

Mi-septembre ouvrira sur le même site le point de vente *Val'Boutiques*

Horaires accueil dépôts :
Les mardi et vendredi de 9h à 17h30

Nous serons également présents sur les déchèteries :

De Virieu le Grand les vendredis de 9h à 12h

De Culoz les mercredis de 9h à 12h

De Belley les vendredis de 14h à 17h

Et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour nous joindre : valoristebugeysud@outlook.fr

Le Service Militaire Volontaire

Un centre a été créé à Ambérieu-en-Bugey sur le site du détachement Air 278. La vocation de ce dispositif, unique en région Auvergne Rhône-Alpes, est de former et aider à insérer, dans le secteur civil, des jeunes, sans qualification ni formation, âgés de 18 à 25 ans. Sa spécificité, marque des secteurs armées, est de faire des efforts sur le savoir-être, afin de donner à ces jeunes gens les dispositions requises pour ensuite apprendre un métier.

Le partenariat avec les acteurs du monde socio-professionnel est au cœur de ce projet pédagogique. Le SMV fait appel aux contributions des entreprises pour répondre aux besoins d'emploi sur le territoire, notamment pour les métiers sous tension, spécialisés et d'avenir.

Vous trouverez des informations sur le site internet : www.le-smv.fr ou en appelant le **04 27 50 60 28**



Etat-civil

Naissance :

13 mai : Léna MALLEVAL à Virieu-le-Petit
(1er bébé d'Arvière-en-Valromey)



Décès :

14 février : Rudy CHEVALIER à Lochieu
17 février : Janine POUCHOY à Virieu-le-Petit Pôle Odynéo
3 mars : Joseph MUGGEO à Virieu-le-Petit
2 avril : Yvonne GIREL à Virieu-le-Petit
25 avril : Monique JACQUET à Lochieu
20 mai : Georgette COUTURIER à Brénaz
8 juin : Roger SCHRUTT à Chavornay



Nous souhaitons la bienvenue
à tous les nouveaux habitants
qui se sont installés sur notre
commune ces 6 derniers mois



Rappel

Vous avez la possibilité de régler vos factures
(eau, cantine...) par virement, via votre banque
en ligne, sur le compte de la trésorerie figurant
sur votre facture.

*Si vous souhaitez recevoir le bulletin
municipal par internet,
merci de nous communiquer votre
adresse mail.*

Vos conseillers

ALLIGROS Bernard	GODET Claude
BALLAND Maurice	GUILLET David
BERNE Marie-José	JACQUET Bernard
BERTHIER Cyril	JACQUET Nicolas
BERTHIER Gérard	JACQUET Sandrine
BERTOLINO Alain	LAIR Dominique
BORNAREL Maurice	LENOURRY Anne-Marie
BRILLAT Bernard	LYVET Cédric
CHAIX Camille	MARTINOD Pascale
CHAPERON DEVUN VIALA Armand	MATHELIN Jean-Marc
COUTURIER Arsène	MEURIAU Annie
DECRENISSE Annick	PETIT-BLANC André
DIDELON Jean-Marc	REMONDAT Bruno
DIDELON Yannick	SERPOL Robert
DONCHE Sébastien	VIGNAND Murielle
DOUSSOT Simone	VIGNAND Sébastien
GAUD Mathieu	ZELINDRE Philippe

Infos utiles

Mairie : 04 79 87 62 61 - **Fax** : 04 79 87 53 65 - 80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY - **Mail** : contact@arviere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h & 13h-17h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h & 13h-17h

Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU, Maire : 06 11 53 90 79

Cantine/Garderie : 06 75 31 36 85 - **Mail** : periscolaire.virieulepetit@orange.fr

Gendarmerie 04 79 87 60 05 ou 17 – Pompiers 18 – SAMU 15

Urgence Européen 112